

ÉCONOMIE DE L'ÉDUCATION, SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, MONDIALISATION

**Document d'étude de l'Institut de Recherches
Historiques, Économiques, Sociales et Culturelles
(IRHESC)
- Extraits -**

« ...

Une dimension nécessaire à la formation de tous

... L'ordinateur est en effet omniprésent. Nous sommes entrés définitivement dans la société de l'information dont nous tirons d'ailleurs une grande partie de nos richesses. Le citoyen du XXI^e siècle sera amené à utiliser systématiquement des instruments complexes tous liés à ou dérivés de l'ordinateur. Devant la rapidité des évolutions, il n'y a aucun risque de se tromper à affirmer que la réalité de beaucoup des effets de ces instruments n'est même pas soupçonnée aujourd'hui !

Or à l'évidence la culture « informatique » du citoyen ne suit pas, ce qui, très rapidement, peut avoir des conséquences sur la capacité de chacun d'exercer pleinement sa citoyenneté. Le devoir du système éducatif est de donner à tous des savoirs et savoir faire permettant une maîtrise raisonnable de l'ordinateur et des logiciels. Autrement dit, la culture générale - qui évolue en fonction des évolutions de la société - se doit d'intégrer une culture technologique pour tous portant sur l'informatique et les technologies de l'information et de la communication en général.

Comment s'orienter dans une banque de données, dans un hypertexte, comment utiliser un traitement de texte, ou un tableur, au-delà de quelques fonctionnalités, comment développer une attitude critique et citoyenne, ... sans un certain nombre de connaissances de nature informatique ?

Les élèves d'ailleurs ne s'y trompent pas. Ils sont demandeurs d'explications et de connaissances au delà des simples savoir-faire. Ces connaissances peuvent-elles être acquises à travers les divers enseignes

ments existant aux divers niveaux de la scolarité – en y injectant en quelque sorte l'informatique, connaissance transversale effectivement -, comme le voudrait le Ministère de l'Éducation nationale ? En première analyse, ça semble satisfaisant pour l'esprit ; dans les faits, sur le terrain, sauf exceptions heureuses, c'est moins évident. Les enseignants non spécialistes de l'informatique ne maîtrisent pas eux-mêmes, bien souvent, les connaissances à transmettre. Les auront-ils un jour, à travers la formation, à la vitesse à laquelle se mettent en place les formations initiales et continues ? Dans le doute, ne faut-il pas privilégier la mise en place d'un enseignement structuré et spécifique ? Et si oui, à quel(s) niveau(x) de la scolarité ? Un tel enseignement devrait en tout état de cause être non dogmatique, faire largement appel à la pratique, à la pédagogie de projet, au travail en équipe (tout cela correspondant aux attentes des élèves) et largement ouvert sur les autres disciplines.

Ces questions méritent d'être étudiées plus avant, sans qu'il soit d'ailleurs souhaitable de leur donner une réponse de principe unique. Les réalités et les contraintes de la formation peuvent conduire à des solutions différentes selon les niveaux et les ordres d'enseignement.

Naturellement, les deux approches, enseigner l'informatique à travers les autres enseignements d'une part, et dans le cadre d'une discipline autonome d'autre part, ne sont pas exclusives l'une de l'autre mais complémentaires.

La "culture informatique" du futur citoyen résultera de ces deux approches, plus des différentes activités scolaires et périscolaires. Cette culture est nécessaire non seulement parce qu'il y a des gisements d'emplois considérables dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication, mais aussi parce que ces dernières deviennent un instrument important des activités culturelles et sociales et concernent donc le citoyen bien au delà de ses activités professionnelles.

Une politique beaucoup trop timide

Nous proposons pour la suite de retenir une hypothèse, même s'il y a au moins de mérite à le faire aujourd'hui qu'il y a dix ou vingt ans : les technologies nouvelles peuvent être un outil – au sens le plus large de ce terme - particulièrement utile, même s'il y en a beaucoup d'autres, pour améliorer l'enseignement dans le sens d'une meilleure réussite de tous. Cette hypothèse va de pair avec un constat : les pouvoirs publics, et plus particulièrement les ministres successifs, n'ont pas pris la mesure de ce potentiel ou, en en ayant pris conscience, ont reculé devant les coûts

prévisibles. Ce qui fait qu'à de rares exceptions près, les politiques officielles ont été trop timorées et souvent mal ajustées dans leurs objectifs et dans leurs modalités de mise en œuvre.

C'est encore plus vrai pour la dernière en date (Claude Allègre puis Jack Lang) : le programme ministériel met l'accent sur le matériel (les équipements et, évolution des techniques oblige, les connexions Internet) mais néglige le service après la dotation, pourtant aussi essentiel que le service après vente dans la distribution commerciale. Ce phénomène est encore accentué lorsque la dotation vient des collectivités territoriales, celles-ci se reposant traditionnellement sur l'État pour le suivi des opérations.

Or, toute l'expérience acquise au cours de ces trente dernières années montre que c'est ce service après dotation qui garantit un usage réel, au-delà du cercle restreint des mordus de l'informatique.

...

La formation des enseignants, bien sûr.

La formation est depuis l'origine le maillon faible du dispositif de développement des technologies nouvelles dans le système éducatif. Les jeunes enseignants continuent trop souvent de sortir des I.U.F.M. sans réelles compétences en informatique et dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans leur discipline. Il ne s'agit évidemment pas d'une volonté délibérée des responsables des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres. Ce qui pèse, c'est d'une part le fait que l'informatique n'est pas valorisée suffisamment dans les concours ni beaucoup utilisée dans la discipline d'enseignement. Il y a d'autre part beaucoup trop peu de formateurs compétents. Il semble que la situation soit en voie d'amélioration (des épreuves spécifiques sont prévues dans les concours notamment), c'est absolument indispensable au moment où l'on s'apprête à renouveler une grande partie du corps enseignant. Cela ne pourra se faire sans moyens.

Il faut sans tarder recenser puis faire appel aux compétences de terrain, qui devront être reconnues officiellement par l'institution ; ceci permettrait de débloquer la situation en attendant de nouveaux formateurs. Il est par ailleurs indispensable qu'une proportion notable (de l'ordre de 10%) des nouveaux enseignants et des enseignants en exercice reçoivent une formation plus approfondie leur permettant d'assurer efficacement les fonctions de formateurs, personnes-ressources, enseignants d'informatique, concepteurs de logiciels pédagogiques...

Pour la formation continue, il faut consacrer une partie des moyens à des formations suffisamment longues, avec des cursus identifiés qui permettent aux enseignants de construire des parcours de formation cohérents et progressifs, dans la durée, notamment par des formations "de proximité" dans les établissements. Là aussi les moyens humains manquent.

Cette formation, sa dimension de formation initiale tout au moins, se situe en amont de l'utilisation effective des nouvelles technologies en situation d'enseignement. Elle ne dispense cependant pas l'État employeur d'accompagner chaque dotation d'un établissement en nouvelles machines ou nouveaux logiciels d'une offre de formation adaptée pour les personnels amenés à les utiliser.

Il doit revenir au service public d'assurer cette formation, qui ne doit donc pas, en règle générale, être confiée à des fournisseurs extérieurs vendant par ailleurs (ou liés à des vendeurs) des équipements ou des logiciels (cf. l'offre de Microsoft). Cette position mérite cependant d'être explicitée lorsqu'il s'agit de produits très spécifiques. Dans les relations commerciales ordinaires, il n'est pas rare en effet (c'est même la règle) que celui qui fournit un matériel assure aussi la formation de ceux qui vont l'utiliser. C'est d'ailleurs vrai dans l'enseignement technique : quand un lycée achète une nouvelle machine, les obligations du fournisseur (qui est toujours un industriel privé) ne s'arrêtent pas à la livraison. Le service inclut souvent un stage de formation dans l'entreprise pour un ou plusieurs enseignants amenés à l'utiliser ultérieurement. Cela est vrai aussi pour les équipements et logiciels sophistiqués dans le tertiaire. Le refus de l'intervention des constructeurs dans la formation ne peut donc pas être un principe intangible. Ne convient-il pas de poser la question en termes nouveaux dès lors que le service public est amené à investir des sommes considérables dans l'achat de matériels ? On dira que tout se paie et qu'inclure la formation dans les contrats augmentera les prix. Certes, mais cela ne vaut que si on est sûr que le service public ne paye pas aujourd'hui le matériel sans formation au prix du matériel avec formation !

... »

Texte intégral sur : http://www.institut.fsu.fr/TICE/document_tice.htm